

N° SG 2024-434

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1 et suivants,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,  
CONSIDERANT qu'à l'occasion du bal des pompiers, le **SAMEDI 13 Juillet 2024**, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement et la circulation des véhicules à moteurs et engins à deux roues pour assurer la sécurité des participants et du public,

## ARRÊTE

-----

**Article 1** – Le stationnement de tous les véhicules automobiles et engins à deux roues sera interdit du 12 juillet 17h00 au 14 juillet 2024 04h00 matin :

- *Rue saint-Patrice sur 5 places de stationnement (devant le centre de secours) réservé PMR*
- *Parking Novotel 10 places de stationnement réservé PMR*
- *Boulevard Eindhoven partie comprise entre le rond-point Vaucelles et la route de Port en Bessin*

**Article 2** - La circulation de tous les véhicules automobiles, hippomobiles et engins à deux roues sera interdite le 13 juillet 17h00 jusqu'à la fin de la manifestation :

- *Boulevard Eindhoven entre le rond-point Vaucelles et la route de Port en Bessin*

**Article 3** – La déviation des véhicules s'effectuera par les rues adjacentes.

**Article 4** - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7** - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze juin deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

Police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex / tel. 02 31 92 02 42 - police.municipale@bayeux.fr

